



90

**Déclaration de la Délégation du Niger à la 20^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national de la République Islamique d'Iran au Conseil
des droits de l'homme (Genève, 31 octobre 2014)**

Madame le Vice-Président,

Je voudrais au nom du Niger adresser mes vives félicitations à la délégation iranienne pour ce deuxième passage à l'EPU.

Le Niger salue les efforts entrepris par l'Iran dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été faites lors du premier cycle.

L'Iran a en effet adopté de nouvelles lois pour modifier le code pénal islamique et une loi sur la procédure pénale. Il a également adopté des lois et mis en place des mécanismes notamment pour la protection de la famille, la promotion de l'équité en matière d'éducation et les fournitures des services des sociaux, de manière équitable, de promouvoir les droits de l'enfant et d'améliorer la situation des femmes.

Ma délégation prend également note de l'investissement de l'Iran dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels et poursuivre l'objectif de la réalisation du progrès de la société iranienne dans le cadre du 5e Plan de développement 2011-2015.

Ma délégation encourage la République islamique d'Iran à poursuivre ses efforts de promotion et de protection des droits de l'homme et à renforcer sa coopération avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies.

Ma délégation lui recommande :

- ratifier les conventions auxquelles elle n'est pas encore partie ;
- mettre en place une commission Nationale des Droits de l'Homme conforme aux principes de Paris.

Je vous remercie.